

**Enquête hebdomadaire de signalement de cas de COVID-19 dans
l'enseignement agricole
(Public et privé)**

Vendredi 28 mai 2021

L'enseignement supérieur agricole : une semaine marquée par une baisse des nouveaux cas de Covid confirmés et des nouveaux cas contacts identifiés par les ARS, la baisse étant très significative s'agissant des cas contacts.

1. Rappel méthodologique :

Depuis la rentrée de septembre 2020, les établissements d'enseignement supérieur agricole (publics et privés) remontent à la DGER le nombre de nouveaux cas de Covid confirmés (nouveaux cas asymptomatiques et nouveaux cas cliniques) et le nombre de nouveaux cas contacts identifiés par les ARS, parmi leur population étudiante (étudiants/doctorants/stagiaires/apprentis) et parmi leurs personnels (enseignants et non enseignants).

Le signalement des nouveaux cas de COVID-19 s'effectue sur une base hebdomadaire (du jeudi 0 heure de la semaine n-1 au mercredi minuit de la semaine n).

Il s'agit de prendre en compte le nombre de nouveaux cas (l'incidence), ce qui est plus fiable pour déterminer le risque pour une population donnée, par comparaison à la prévalence qui prend en compte à la fois le nombre de cas anciens et nouveaux ainsi que leur durée. Ces deux notions ont bien été précisées aux établissements.

De même, s'agissant des nouveaux cas contacts, il a été indiqué aux établissements qu'il s'agissait des nouveaux **cas contacts qui ont été identifiés par les ARS**.

Par ailleurs, les données remontées des écoles n'ont aucune valeur épidémiologique.

Les données transmises par les établissements sont aussi à prendre avec prudence à certaines périodes (notamment congés).

2. Données globales pour la semaine considérée :

✓ Le nombre des nouveaux cas de Covid confirmés (asymptomatiques et cliniques) s'établit cette semaine à 25, soit une situation comparable à celle constatée la semaine précédente qui enregistrait 22 nouveaux cas.

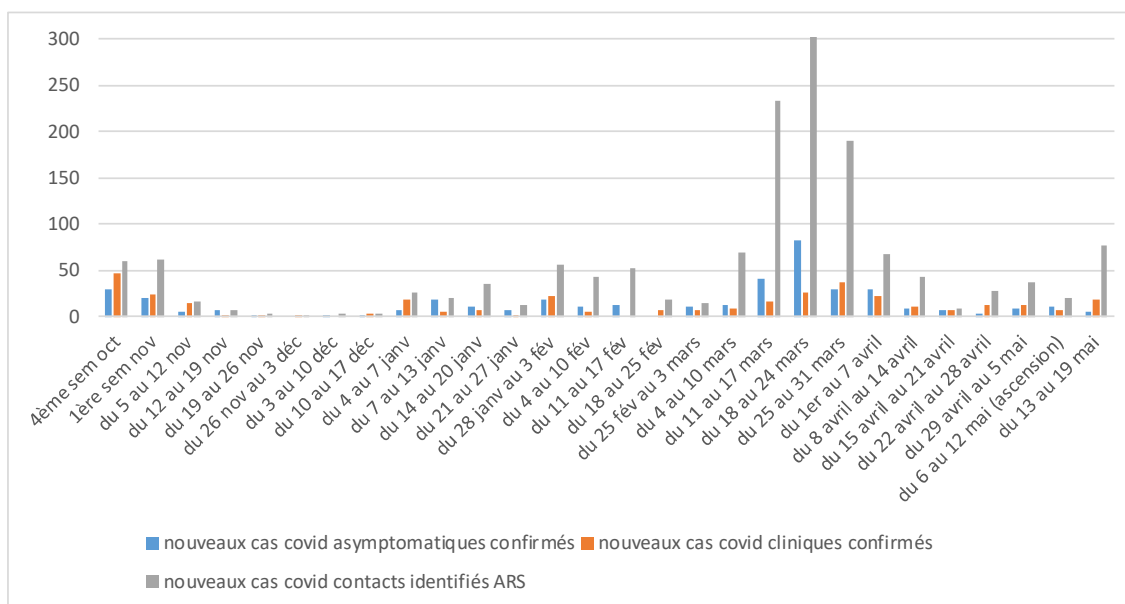
Contrairement à la semaine précédente, le nombre de nouveaux cas de Covid cliniques est plus élevé (+20) que le nombre de nouveaux cas asymptomatiques (+5).

✓ Le nombre des nouveaux cas contacts identifiés par les ARS s'élève cette semaine à 79, soit plus du doublement du nombre de nouveaux cas constatés la semaine précédente (33 nouveaux cas contacts ARS).

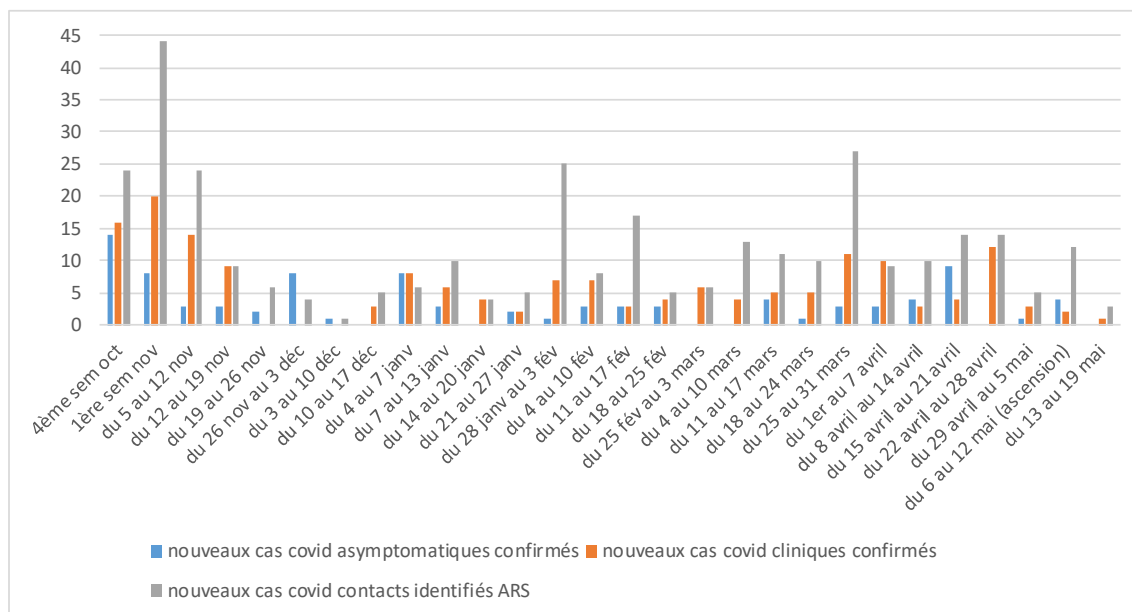
👉 A noter qu'à l'instar de la semaine précédente, l'impact des nouveaux cas de Covid confirmés (soit 24 sur 25) et des nouveaux cas contacts identifiés par les ARS (soit 76 sur 79) est constaté quasi exclusivement parmi la population étudiante.

Ci-après deux graphiques portant sur l'évolution du nombre de cas Covid-19 confirmés et cas contacts chez les apprenants et les personnels depuis la rentrée des congés d'automne.

Evolution de la Covid-19 chez les apprenants (étudiants, doctorants, stagiaires, apprentis) de l'enseignement supérieur agricole :



Evolution de la Covid-19 chez les personnels (non enseignants et enseignants) de l'enseignement supérieur agricole :



3. Point sur les enseignements dans les établissements :

La circulaire du MESRI du 18 mai relative à l'élargissement des activités permises dans les établissements d'enseignement supérieur à compter du 19 mai dans le cadre de l'assouplissement des mesures sanitaires ainsi que le protocole sanitaire associé permettant l'organisation des examens et concours dans les semaines à venir ont été transmis aux établissements d'enseignement supérieur agricole (publics et privés).

Ainsi, à compter du 19 mai, les établissements d'enseignement supérieur peuvent accueillir les étudiants dans la limite de 50% de leur capacité d'accueil globale (au lieu de 20% jusqu'à présent) et de 50% de la jauge de chaque salle (comme jusqu'à présent).

Les examens peuvent être à nouveau organisés en présentiel depuis le 3 mai, dans le cadre du strict respect du protocole sanitaire qui vient d'être actualisé et avec port du masque permanent par tous.

Les concours peuvent se tenir dans les mêmes conditions.

L'ensemble des gestes barrières doivent continuer à être strictement appliqués.

La FAQ ESA a été actualisée en conséquence.

L'enseignement technique agricole : une semaine marquée par une diminution des cas de Covid confirmés et des cas contacts identifiés par les ARS.

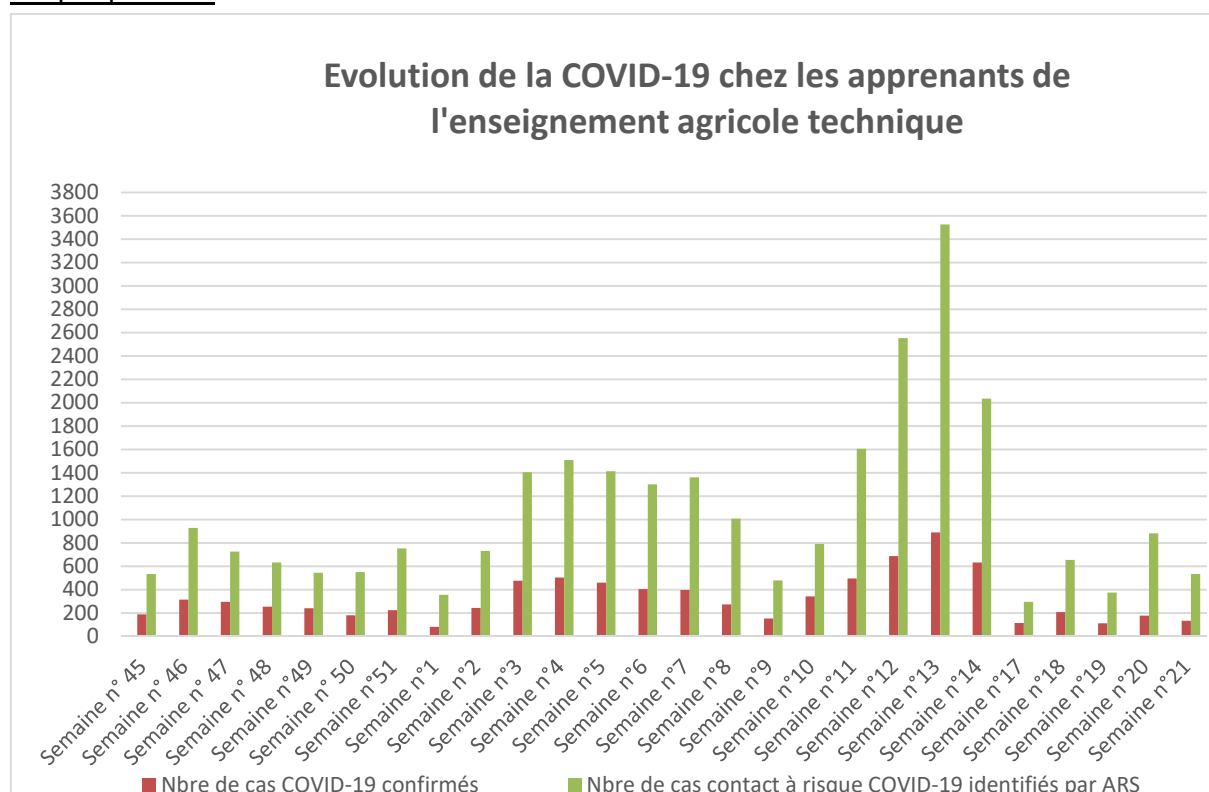
Un suivi quotidien de l'évolution du nombre de cas confirmés Covid-19 et de cas contacts à risque¹ identifiés par les agences régionales de santé (ARS) est réalisé par la DGER.

Les remontées transmises par les établissements permettent également de mesurer l'impact en matière d'organisation pour les 806 établissements² de l'enseignement technique agricole dans le contexte sanitaire actuel où le niveau de circulation du SARS-COV-2 est intense.

Ci-après deux graphiques portant sur l'évolution du nombre de cas Covid-19 confirmés et cas contacts chez les apprenants (graphique n°1) et les personnels (graphique n°2) depuis la rentrée des congés d'automne.

Depuis le 3 mai 2021, les élèves et étudiants (BTSA, CPGE) sont de nouveau accueillis dans les établissements avec un fonctionnement en demi-jauge (présence fixée à maximum 50% de l'effectif total à l'échelle de l'établissement).

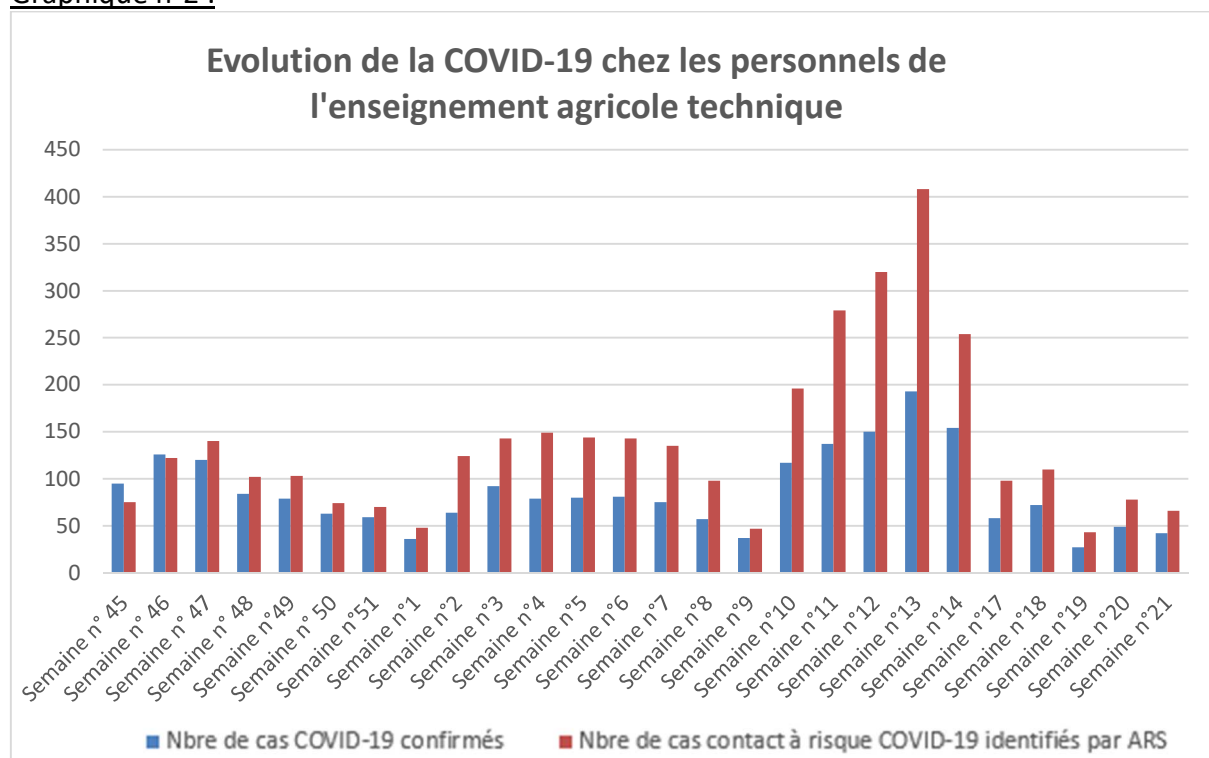
Graphique n°1 :



¹ Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace.

² 217 publics et 589 privés.

Graphique n°2 :



1. Une diminution du nombre de cas contact à risque ainsi que du nombre de cas Covid est observée cette semaine.

Le **nombre de cas Covid confirmés** (175 personnes) baisse (-52 personnes par rapport à semaine-1).

Le **nombre de cas confirmés chez les élèves/étudiants** diminue de 17 jeunes par rapport à semaine-1, passant de 129 à 112).

Cette semaine, 0.65% des lycéens et étudiants scolarisés en formation initiale scolaire (public) dans l'enseignement technique agricole sont considérés comme étant des cas contact à risque par les ARS. Sur la même population, 0.14% sont infectés par la Covid. Ces données sont en hausse conformément à l'augmentation du nombre de personnes concernées pour chaque critère.

Le nombre de **cas confirmés COVID chez les personnels** diminue également de 7 personnes par rapport à semaine -1.

Le nombre de **cas contact à risque** validés par les ARS baisse également (-362 personnes par rapport à la semaine précédente) se traduisant de la manière suivante pour chaque catégorie de cas contact à risque : apprenants (élèves/étudiants :-238, apprentis : -104, stagiaires : -8) et personnels : -12.

Remarque : en rouge : évolution à la hausse, en vert : évolution à la baisse, en noir : données stables.

Les régions les plus impactées sur la base du cumul des cas confirmés et des cas contacts sont :

- **Auvergne-Rhône-Alpes** : cas contact à risque : 266 contre 212 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 58 cas contre 45 ;
- **Bourgogne Franche-Comté** : cas contact à risque : 15 contre 29 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 5 cas contre 6 ;
- **Bretagne** : cas contact à risque : 25 contre 99 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 14 cas contre 24 ;
- **Grand Est** : cas contact à risque : 28 contre 89 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 16 contre 11 ;
- **Hauts de France** : cas contact à risque : 51 contre 177 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 11 cas contre 25 ;
- **Nouvelle Aquitaine** : cas contact à risque : 37 contre 84 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 20 cas contre 26 ;
- **PACA** : cas contact à risque : 4 contre 30 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 3 cas contre 5 ;
- **Pays de la Loire** : cas contact à risque : 78 contre 148 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 9 cas contre 20.

Récapitulatif national par région

Région	Nbre de cas contact à risque COVID-19 identifiés par ARS					Nbre de cas COVID-19 confirmés				
	Personnels	Elèves	Apprentis	Stagiaires	Total	Personnels	Elèves	Apprentis	Stagiaires	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	16	237	13	-	266	8	47	3	-	58
Bourgogne-Franche-Comté	3	7	5	-	15	2	3	-	-	5
Bretagne	7	16	1	1	25	4	6	3	1	14
Centre-Val de Loire	1	2	5	-	8	-	3	1	-	4
Grand Est	6	32	-	-	38	6	10	-	-	16
Hauts-de-France	3	31	17	-	51	2	5	4	-	11
Île-de-France	1	2	-	-	3	2	1	-	-	3
Normandie	-	18	-	-	18	-	3	-	-	3
Nouvelle-Aquitaine	12	23	2	-	37	6	9	5	-	20
Occitanie	3	17	1	-	21	4	8	-	-	12
Pays de la Loire	-	77	1	-	78	-	9	-	-	9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	3	-	-	4	2	-	-	1	3
Corse	2	-	-	4	6	-	-	-	1	1
Total Métropole	55	465	45	5	570	36	104	16	3	159
Guadeloupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	11	11	-	5	27	6	7	1	1	15
La Réunion	-	2	-	-	2	-	1	-	-	1
Martinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mayotte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle Calédonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Polynésie Française	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Wallis et Futuna	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total DOM COM	11	13	0	5	29	6	8	1	1	16
Total général	66	478	45	10	599	42	112	17	4	175

2. Point de situation en matière de fermeture d'établissements et de classes

Sur les 806 établissements de l'enseignement agricole technique, on dénombre cette semaine:

- 41 classes fermées (-10 par rapport à semaine -1) . 36 en formation initiale scolaire, 5 en apprentissage ;
- 22 établissements partiellement fermés (-7 par rapport à semaine -1) du fait de la fermeture d'une ou plusieurs classes ;
- 1 internat partiellement fermé ;
- 1 internat totalement fermé.

3. La mise en œuvre du distanciel au sein de l'enseignement agricole technique

L'ensemble des établissements de l'enseignement technique agricole est concerné par les mesures d'enseignement en mode hybride compte tenu de la nécessité du fonctionnement en demi-jauge.

4. Suivi du télétravail hors mission enseignement et éducation dans les EPLEFPA

Champ couvert : sont concernées, typiquement, les missions de gestion financière (budget, comptabilité), de gestion RH, d'appui informatique (TFR) et de secrétariat, ainsi que les missions de pilotage. Les équipes de Direction (hors CPE) sont concernées et les personnels sur l'exploitation agricole aussi.

Les personnels faisant l'objet du recensement sont les personnels de l'Etat sur dotation de l'établissement et les personnels recrutés sur budget de l'établissement (pour CFA/CFPPA essentiellement). Les personnels employés par la Région ne sont pas concernés.

Pour les EPLEFPA, les informations disponibles pour cette semaine sont :

- 42% de télétravailleurs (en métropole) parmi les agents MAA ou employés sur budget de l'établissement, hors missions d'enseignement et d'éducation (et hors personnels des collectivités).